



## Guide du piéton pour agir localement

### Introduction

60 Millions de Piétons reçoit régulièrement sur sa boîte email des appels à l'aide, en provenance de piétons confrontés dans leur quotidien à des difficultés de toute nature pour se déplacer à pied, que cela soit en ville ou à la campagne.

Trottoirs absents, trop étroits, encombrés par du stationnement, du mobilier urbain, des poubelles, trottoirs glissants, avec des nids de poule, cassés par des racines d'arbres, passages piétons non tracés ou au marquage effacé, mal placés, décalés avec la continuité du trottoir rallongeant les distances, abords des passages piétons masqués par du stationnement, de la végétation, du mobilier, feux piétons désactivés, à la durée trop courte, absence de continuité piétonne, inaccessibilité à pied d'arrêt bus ou scolaire, absence de visibilité des aménagements cyclables, ..etc..

La liste pourrait, hélas, être longue et la question qui est posée à 60 Millions de Piétons est alors la même : Que faire ? comme une forme d'impuissance d'autant que souvent la municipalité, l'intercommunalité, le département sont aux abonnés absents lorsqu'un particulier les interpellent.

Le piéton que vous êtes doit-il alors baisser les bras ? D'autres usagers de la voirie : automobilistes, motocyclistes et cyclistes savent se faire entendre et obtenir de la part des décideurs politiques des réponses favorables. Il n'y a aucune raison que les piétons, tous électeurs, n'y parviennent pas aussi !

Le piéton doit-il alors baisser les bras alors que d'autres usagers : automobilistes, motocyclistes et cyclistes savent se faire entendre et obtenir de la part des décideurs politiques des réponses favorables ;

### Alors comment agir ?

#### Première étape : approcher les élus

La réponse est bien sûr qu'il faut réagir et savoir réagir en prenant d'abord conscience qu'en nombre, les piétons sont les plus nombreux et qu'ils sont tous des électeurs. Les piétons doivent également avoir à l'esprit que leurs interlocuteurs élus pensent a priori que le piéton est malléable, peut s'adapter et qu'au final, il n'a qu'à se débrouiller. Ils ont du mal à se mettre dans la peau d'un piéton qu'ils sont pourtant eux-mêmes.

Il convient donc de les approcher en les invitant à constater à pied le problème car la première étape à entreprendre est d'informer l' élu dans un premier temps de façon informelle du souci rencontré par les piétons. Le mieux est de recueillir au préalable des témoignages et d'avoir des photos ou vidéo de la situation.

#### Seconde étape : se documenter

Partant du principe qu'un élu est loin de tout savoir mais que souvent il peut prétendre le contraire, la seconde étape est de vous documenter sur la réglementation nationale et locale et sur les bonnes

pratiques d'aménagement. Cette recherche documentaire qui peut se faire facilement sur internet est un préalable pour saisir par écrit le maire de la commune concernée car cela vous permettra d'argumenter.

Le CEREMA, établissement sous la tutelle conjointe du ministère de la Cohésion des Territoires et du ministère de la Transition écologique et solidaire, constitue un centre de ressources documentaire utile à consulter. Le site de 60 Millions de Piétons publie également des fiches et donne aussi ses positions argumentées sur

### **Troisième étape : alerter par écrit**

Si l'approche des élus s'avère infructueuse, le courrier d'alerte de l' élu s'impose. Alerter signifie porter à la connaissance de l' élu d'un problème de sa responsabilité. Ce courrier doit faire clairement le constat de ce problème mais également déjà de suggérer qu'il existe une ou des solutions. Ce courrier doit être constructif avec le souci d'ouvrir la voie à l' élu de la prévention et de la sécurité de ses administrés, ce qui veut dire d'éviter absolument une rédaction agressive. Une telle rédaction se traduit la plupart du temps par des situations de blocage et une absence de réponse.

Le courrier doit se terminer par une demande d'un rendez-vous pour présenter le problème et échanger sur les solutions.

L'idéal est que ce courrier soit signé par d'autres administrés, sans pour autant que cela ressemble à une pétition. Il est préférable que d'autres courriers s'ajoutent apportant d'autres témoignages.

### **Quatrième étape : l'union fait la force**

Dès que possible, il est bon de rechercher des appuis autres que les simples administrés. Les associations sont des relais importants. Cela peut être une association de parents d'élèves dès lors que le problème se situe proche d'un établissement fréquenté par des enfants. Cela peut être une association citoyenne, de protection de l'environnement ou de consommateurs.

Bien sûr, il convient de regarder si une association locale ou proche représentant les usagers piétons peut vous aider. Le premier contact peut se faire simplement en mettant votre courrier en copie à une ou plusieurs de ses associations que vous avez identifiées. Si vous n'avez repéré aucune association de piéton, n'hésitez pas à mettre en copie votre courrier à 60 Millions de Piétons – 23 rue de Greneta-75002 PARIS.

### **Cinquième étape : élargir le cercle des décideurs**

Il est souvent utile de repérer s'il n'y a pas une commission de sécurité routière ou une commission mobilité qui se réunit régulièrement au niveau de la commune, de l'intercommunalité ou du département. D'ailleurs, si la voie concernée n'est pas une voie communale, il est préférable d'écrire aussi au Président de l'intercommunalité ou du conseil de département selon que la voie est intercommunale ou départementale. Si ces commissions existent, il est utile d'envoyer aussi un courrier à ses présidents de commission.

### **Sixième étape : faire une déclaration votre assurance en cas d'accident avec un tiers ou d'une chute**

La mobilisation que vous pourrez générer ne sera probablement pas la même si votre action fait suite, non pas à un problème d'aménagement de voirie mais suite à un accident ou une chute dont vous ou un de vos proches avez été victime. Dans ce cas, il convient de faire une déclaration à votre assurance « responsabilité civile » en indiquant les circonstances de l'accident ou de la chute et en apportant des éléments pour démontrer la part de responsabilité de l'aménagement (le trottoir ou le passage piéton). Des photos et des témoignages sont toujours utiles. Votre assurance ou à défaut vous-même doit saisir le Maire de la commune concernée pour lui faire savoir qu'il devra prendre en charge vos frais médicaux, étant responsable d'un défaut d'entretien du trottoir non signalé.

Dès lors que vous avez connaissance d'un accident blessant gravement ou mortellement un piéton, il est important de saisir le Préfet pour lui demander qu'il diligente une enquête dit ECPA (enquête comprendre pour agir), en adressant copie au maire de la commune concernée.

### **Septième étape : informer les médias et utiliser les réseaux sociaux**

Selon le déroulement de votre action, il peut être utile d'informer, de votre action et de vos contacts fructueux ou infructueux, les médias localement : la presse locale comme les radios locales qui n'hésitent pas en général à relayer les plaintes des piétons. Ne jamais oublier de rappeler aux journalistes qu'ils sont aussi des piétons.

Bien sûr, si vous avez un compte sur un ou des réseaux sociaux, faites circuler l'information sur votre action.

### **huitième étape : faire respecter le droit**

S'agissant d'un arrêté municipal allant à l'encontre des intérêts des piétons, le courrier au Maire peut présenter en quoi les motifs justifiant cet arrêté ou les dispositions prises par l'arrêté vont à l'encontre des piétons et sont contraires à un ou des réglementations. Le courrier cherchera à proposer une solution. Si les griefs sont suffisamment graves de conséquence pour le piéton, le courrier peut prendre la forme d'un recours gracieux, préalable à une procédure de demande d'annulation au tribunal administratif. Ce type de démarche a plus de chance de succès si elle est engagée par une association que par un simple administré.

### **En conclusion**

Après tous ces efforts, il est possible que vous obteniez satisfaction comme il est plus probable, hélas, que cela soit sans effet évident pour vous.

Sachez néanmoins qu'il en reste toujours quelques choses. Faire avancer une cause se fait pas à pas. Vous aurez défendu la cause piétonne et fait naître une conscience piétonne parmi toutes les personnes que vous aurez contactées.

Curieusement, la cause piétonne mobilise peu. Alors n'oubliez pas que vous pouvez aussi la faire progresser en adhérent à 60 Millions de Piétons, pour que cette association nationale devienne aussi puissante que les autres associations nationales d'usagers. Vous pouvez aussi la faire progresser en devenant correspondant de 60 Millions de Piétons sur votre commune, ce qui vous donnera plus de poids pour agir.

### **Exemple d'interrogation reçue à 60 Millions de Piétons**



#### **Contactez 60 Millions de Piétons**

Veillez indiquer  
votre Nom :

Bertrand xx

Adresse e-mail

xx@gmail.com

Saisissez votre  
message

Bonjour,  
notre rue vient d'être refaite et depuis c'est une  
véritable catastrophe pour les piétons, jusqu'à la  
mise en danger des plus jeunes qui ne peuvent plus

traverser pour rejoindre les ecoles et colleges.

La mairie ne veut rien entendre et les batiments de france estime que le cote "beau" prevaut a la securite de nos enfants.

Pour vous definir les problematiques nouvelles de cette rue : rue jean ackermann 49400 saumur.

Entree de rue panneau limitation 30 km de toute petite taille et non eclaire la nuit. Les ralentisseurs ont ete enleves de fait la circulation des vehicules est beaucoup plus rapide : superieure a 50 km/heure. Les passage pietons ne sont plus materialises par de la peinture mais par des plots metals integres dans la chaussee, invisibles de nuit mais meme de jour!

Les trottoirs ont ete augmentes en dimensions mais rabaises en hauteur. Ceci fait que les voitures et PL circulent sur les trottoirs en permanence pour se croiser. Les velos qui se sentent en danger : nouvelle circulation sans integrer de piste cyclable sur ce nouvel aménagement, de fait les velos circulent sur les trottoirs.

Pour sortir des habitations il faut donc faire attention que personne ne circule sur le trottoir, se mettre sur un passage pieton sans qu'aucun vehicule ne s'arrete car pas de materialisation reelle du passage. Cette rue dessert une ecole maternelle, une ecole primaire et un college.

Je me tourne vers votre association pour savoir quelles sont les possibilites pour au moins refaire marquer efficacement les passages pietons etc...

Je peux evidemment vous faire parvenir des photos illustrant mon propos.

Merci de votre reponse.

Cordialement.

xxx